

## Véhicules hors-route

# Concilier le droit des riverains et ceux des utilisateurs

Benoît Guérin

**La ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet a reçu en commission parlementaire les commentaires de divers organismes sur les propositions retenues suite aux consultations sur les véhicules hors-route tenues à travers le Québec l'été dernier.**

On se souviendra que ces consultations publiques ont été initiées suite au jugement de la juge Langlois en novembre 2004 qui accordait des indemnités de plusieurs millions aux riverains du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, jugement qui avait à l'époque fait grand bruit, forçant même le gouvernement à adopter une suspension de la possibilité d'intenter une action en justice jusqu'au 1er mai 2006 à l'encontre des gestionnaires de sentiers pour véhicules hors-route.

Les grandes orientations retenues par le gouvernement et étudiées en commission parlementaire ces derniers jours sont principalement les suivantes :

- Interdire la vente de systèmes d'échappement servant à modifier les véhicules
- Augmenter l'âge minimal à 16 ans pour conduire un véhicule hors-route
- Préciser l'obligation de détenir un droit d'accès pour circuler dans les sentiers
- Rendre progressives les amendes liées aux excès de vitesse
- Prévoir une amende pour circulation sur un terrain privé sans l'autorisation d'un propriétaire ou du locataire
- Prévoir le pouvoir de réglementer pour interdire la circulation de véhicules munis de moteurs non conformes aux normes environnementales.

### Concertation régionale

- Mettre en place une table de concertation en région pour établir un réseau interrégional de sentiers

### Financement des réseaux interrégionaux

- Soutenir la mise en place et l'entretien des réseaux interrégionaux par une aide financière

### Pérennité des sentiers

- Assurer la pérennité des sentiers par une protection balisée, pour les inconvénients du voisinage, le bruit et les odeurs
- Protéger contre les recours des propriétaires fonciers accordant des droits de passage

### Resserrement des règles

- Renforcer l'interdiction de modifier les véhicules

### Surveillance de sentiers

- Mettre en place des patrouilles spéciales d'agents de surveillance de sentiers ayant plus de pouvoirs



En commission parlementaire les groupes environnementalistes ont dénoncé la proposition du gouvernement d'interdire la poursuite de troubles du voisinage pour le bruit et les odeurs générés par les véhicules hors-route qui circulent dans des sentiers balisés. Ces groupes estiment que cette mesure va à l'encontre du bien-être des citoyens en répondant uniquement à des objectifs économiques.

Les Municipalités par l'intermédiaire de la Fédération québécoise des Municipalités (FMQ) et de l'Union des Municipalités (UMQ) ont indiqué avec quelques réserves que les grandes orientations gouvernementales sont un pas dans la bonne direction permettant de concilier le droit des riverains à la quiétude et à la qualité de leur environnement avec les impératifs économiques découlant de l'industrie des véhicules hors-route et du droit de s'adonner à la pratique libre et sécuritaire du loisir motorisé.

Les Municipalités ont toutefois indiqué au gouvernement leur intention de voir se prolonger l'immunité judiciaire accordée aux gestionnaires de sentiers et ce pour une période d'au moins 3 années supplémentaires.

Le nouvel encadrement juridique que la ministre Boulet compte faire adopter ce printemps concernant l'utilisation de véhicules hors-route devrait selon les observateurs permettre d'éliminer la majorité des conflits entre les utilisateurs de véhicules hors-route et les populations riveraines mais ne règlera sans doute pas tous les irritants. Les questions de pollution devraient être améliorées à condition que le gouvernement fédéral s'implique dans le dossier puisque les normes de construction des moteurs sont de son champ de juridiction.

*Cure soleil pour celles qui rouvissent et celles qui partent...*

450 820-3303  
1171, rue Bernard Prévost (Lac Renaud)

*À fleur de peau*

**Nathalie Gadoua**  
esthéticienne et herboriste

**MATIS PARIS**

**marso**

*visage yeux - corps*

**Bienvenue aux nouvelles clientes!**

**50%** de rabais sur les cures printanières Matis et Marso pour un temps limité

**SI VOUS SOUFFREZ DE L'UN DE CES MAUX :**

STRESS - ANXIÉTÉ - MAUX DE TÊTE - INSOMNIE  
DOULEURS SCIATIQUES - FATIGUE  
TENDINITE - MAUX DE DOS, DE COU  
PEUR - INSÉCURITÉ

*Pour faire une différence*

**MASSOTHÉRAPEUTE  
NATUROTHÉRAPIE**

**Paul Nadeau**  
Masso-aromathérapeute

**Centre Nouvel Être**

2899, BOUL. LABELLE, BUR. 102,  
PRÉVOST • 224-7776

**Luc Mc Donald, A.V.C.**  
Conseiller en sécurité financière

Tél. bur.: (514) 381-4411, poste 238  
Tél. dom.: (450) 224-8303  
Sans frais: 1 888 858-0289  
luc.mcdonald@agc.inalco.com

9001, boul. de l'Acadie  
Bureau 404  
Montréal (Québec) H4N 3H5  
1610, Martin Bols  
Prévost (Québec) J0R 1T0

**INDUSTRIELLE ALLIANCE**  
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

VOTRE VIE SUR TOUTE LA LIGNE™

**Atelier Petits Moteurs Prévost**

Réparation • Vente • Service de toutes marques

**Normand Paradis**  
Propriétaire

2638, boul. Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0  
Tél.: 450.224-7033 • Fax: 450.224.8770

*Salon*

**Sky Coiffure**

*Elle & Lui*

**Julie Hébert, prop.**  
Styliste - Coloriste

**Rachel Bertrand • Hélène Poliquin**

635, des Lacs  
Sainte-Anne-des-Lacs  
450 224-5361

**Le Raphael**  
RESTAURANT

Notre fine cuisine Française est le secret le mieux gardé des Laurentides!

Nous vous offrons une **bière Belge** ou un **verre de vin** au choix de la maison pour accompagner vos moules préférées!

**Moules et frites Belges à volonté**  
à 16,50\$ Les mercredis seulement

◇ MARINIÈRE ◇ SAUMON FUMÉ ◇ TOMATE ET HARISSA ◇ DIJONNAISE ◇ PERNOD ◇ POULETTES ◇ BASILIC ◇ AIL ◇ ◇ CARI ◇ MADAGASCAR ◇

3053, boul. Curé-Labelle à Prévost  
Sur réservation au (450) 224-4870 • restaurantleraphael@bellnet.ca

**Centre Françoise Lavoisier**

**Psychothérapie**  
Médecine énergétique  
- Massothérapie -

**NOUVEAUTÉ**

Appareil de stimulation audiovisuel

- Douleur, migraine
- Insomnie, angoisse
- Dépendances aux drogues
- Rancune, culpabilité
- Solitude, deuil
- Manque de confiance
- Problèmes actuels ou chroniques

1<sup>ère</sup> consultation Gratuite  
Reçu d'assurance

Consulter: [www.francoiselavoisier.com](http://www.francoiselavoisier.com)

514 347-1828 528, Chemin des Peupliers à Piedmont